

Réponse à une consultation 22.11.2012

Adaptations d'ordonnances dans le cadre de la deuxième partie de la réforme des chemins de fer 2 : transport de voyageurs

economie suisse soutient la mesure « transfert du rail au bus », prise dans le cadre de l'examen des tâches de la Confédération. L'examen des tâches porte aussi sur le rail, un domaine où la moitié des coûts occasionnés sont couverts par l'État. Il s'agit pour l'essentiel d'instaurer la vérité des coûts afin de parvenir à une utilisation plus efficace des ressources dans le domaine des transports publics. L'objectif prépondérant devrait être d'accroître le degré d'autofinancement des lignes de train et de bus. Cela signifie, en premier lieu, que les usagers des transports publics doivent contribuer davantage à la couverture des coûts, comme le veut le principe de causalité. Les appels d'offres publics sont un instrument important lorsqu'on entend accroître l'efficacité. Le transport régional de personnes par le rail renferme lui aussi un potentiel d'optimisation de l'efficacité considérable.